

COMMUNE DE CONCA

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : **15 Décembre 2025**

Suivant acte reçu par Maître Marie-Louise CIAVALDINI, Notaire titulaire d'un Office notarial à CALENZANA (20214),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Identité du requérant :

1°) Monsieur François **SUSINI** en son vivant retraité, demeurant à CONCA (20135) Quartier TUZZARELLA.

Né à CONCA (20135), le 17 février 1915.

Célibataire.

Décédé à PORTO-VECCHIO (20137) (FRANCE), le 14 mai 1998.

Laissant pour lui succéder sa sœur ci-après nommée

2°) Madame Angèle Marie **SUSINI**, sans profession, épouse de Monsieur Jean Brennus **PROFIZI**, demeurant à NOISY-LE-GRAND (93160) 1 Place Alejo Carpentier.

Née à CONCA (20135) le 24 mai 1917.

Mariée à la mairie de CONCA (20135) le 27 décembre 1939 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Sa soeur.

Depuis décédée à NOISY LE GRAND le 16 Février 2001.

Laissant pour lui succéder ses enfants :

Héritiers

*Madame Pauline Marie **PROFIZI**, retraitée, demeurant à NOISY LE GRAND (93160) 1 place Alejo CARPENTIER.*

Née à CONCA (20135) le 8 septembre 1943.

Célibataire.

Sa fille.

*Madame Simone **PROFIZI**, retraitée, demeurant à NOISY LE GRAND (93160) 1 place Alejo CARPENTIER.*

Née à CONCA (20135) le 1er janvier 1945.

Célibataire.

Décédée à BROU-SUR-CHANTEINE (77177) (FRANCE), le 25 janvier 2023.

Sa fille.

Enfant prédécédé

Prédécès sans postérité

Monsieur Jacques **PROFIZI**, Ecrivain, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE (94350) 8 Square Robert LESAGE.Né à CONCA (20135) le 28 septembre 1940.Célibataire.Non lié par un pacte civil de solidarité, enfant de la personne décédée, est prédecédé à cette dernière le 20 janvier 1985 sans postérité.

Désignation du Bien :

A CONCA (CORSE-DU-SUD) 20135, Lieu-dit LIVISANI.

Parcelles de terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	324	LIVISANI	00 ha 02 a 82 ca
D	330	LIVISANI	00 ha 01 a 05 ca
D	336	TAGLIO DELLA CASA	00 ha 08 a 98 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquise, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : mlc@notaires.fr

Pour avis,

Maître Marie-Louise CIAVALDINI, Notaire